Bien s’équiper en maraîchage biologique

le choix de l’auto-construction et du collectif

Objectifs

Accéder à du matériel performant en limitant les investissements

Contenu

8h30 : accueil des participants et tour de table pour définir les projets de chacun.
9h00 : Le choix du collectif : adhérer à une CUMA
 Les CUMA : principe et fonctionnement,
 La CUMA Avenir 34, une CUMA dédiée aux nouveaux installés.
10h00 : Témoignage d’agriculteur
 Départ pour une visite de terrain à Roujan (covoiturage) chez Julien Jolicoeur, Président de la CUMA Avenir 34.
12h30 : repas, possibilité de déjeuner au lycée (8€).
14h00 : Le choix de l’auto-construction : l’exemple des planches permanentes
 Origines de la démarche,
 Conditions de mise en place d’une activité d’auto-construction de matériel maraîcher, compétences requises, aspects réglementaires,
 Les matériels pouvant être facilement auto-construits ou transformés,
 Comment se former : les formations proposées par l’ADABio pour la réalisation d’outils de travail sur planches permanentes.
17h30 : fin de la journée

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 09/01/2012

Tarifs
Adhérent 0€
Non adhérent 0€
Non agricole 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Repas à la cantine du Lycée de la Condamine (8€) à régler au CIVAM Bio 34

Plus de renseignements
CIVAM Bio 34
04 67 06 23 90
contact@bio34.com

Mas de Saporta
Maison des agriculteurs Bât B
34875 Lattes Cedex

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

11 janv 2012
08:30 - 17:30 (7hrs)

Lycée agricole de Pézenas
34120 Pézenas

Anne KERDRANVAT, de l’ADABio (association basée en Rhône-Alpes) est technicienne en maraîchage biologique.
Sylvain SALS de la FD CUMA 34 (Fédération Départementale des Coopératives d’Utilisation de Matériels Agricoles de l’Hérault), anime entre autres la CUMA Avenir 34.
Julien Jolicoeur, maraîcher bio à Roujan, président de la CUMA Avenir 34

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)